



Prise en charge par assurance habitation

Par annnye

Bonjour,
Une camionnette a percuté mon portail en reculant pour faire un demi tour devant chez moi.
J'étais chez moi je suis sortie pour interpeler le conducteur qui a fait comme si il n'entendait rien.
Le véhicule était une ambulance, j'ai pris une photo et
comme il y avait le nom de la société et le numéro de téléphone, j'ai appelé tout de suite. Le gérant m'a dit qu'il allait appeler le conducteur et qu'il passerait après son intervention en urgence.
N'ayant pas de nouvelle j'ai rappelé le jour même et le lendemain. Le conducteur devait passer. Mais il ne s'est jamais présenté.
J'ai fais un dépôt de plainte au commissariat.
J'ai prévenu mon assurance habitation.
Maintenant l'assurance ne veut pas prendre en charge
ma demande de prise en charge des réparations
sous prétexte que "le tiers n'est pas formellement
identifié".
J'ai portant envoyé le récépissé du dépôt de plainte à la police.
L'assurance a t elle le droit de refuser la prise en charge et l'indemnisation.
Merci pour votre réponse.

Par calete

Bonjour,

il semble que votre organisme assureur considère pour l'heure, à défaut de constat avec l'ambulancier et de preuve formelle de son implication, que cela équivaut à la situation où un tiers non identifié, soit n'aurait pas remarqué le dégât occasionné en reculant et serait reparti en toute ignorance, soit aurait misé sur "ni vu ni connu" ce qui s'apparente à délit de fuite sans identification du responsable

avez-vous essayé de recontacter le dirigeant de la société de transports sanitaires ?

cdt

Par annnye

oui, je l'ai contacté tout de suite, puisque le numéro de téléphone était indiqué sur l'ambulance. Il m'a dit qu'il allait appeler le conducteur, ce qu'il a fait, je l'ai rappelé une heure plus tard et il m'a dit que l'ambulancier allait passer chez moi en fin de matinée. Mais il n'est pas venu
Le lendemain matin j'ai rappelé le gérant qui m'a redit la même chose, que l'ambulancier allait passer chez moi en fin de matinée. Personne n'est venu.
J'ai pris des photos qui montre bien l'ambulance en train de faire le demi tour contre mon portail.
Suite à ma plainte, la police les a appelés et là ils ont dis que c'était faut et qu'il n'était jamais venu dans mon quartier ce jour là !
La policière qui m'a reçue et qui pris en preuve pour le dossier, les photos, m'a dit qu'avec ces photos comme preuve avec la date et l'heure inscrites,
il ne pouvait plus dire qu'il n'était pas venu.

Par calete

Si votre plainte n'est pas classée sans suite vous aurez certainement matière à obtenir raison auprès de votre organisme assureur, en faisant appel au besoin au médiateur (celui de la mutualité française pour les mutuelles, ou le médiateur des assurances pour les compagnies d'assurance)

cdt

Par annnye

je vous remercie pour votre réponse.
bonne fin de journée.